

CHARTRE DE BIENTRAITANCE



1.

Permettre au résident de choisir lui-même les règles de sa conduite, la direction à donner à son existence, même quand certains risques sont liés à ses décisions.

2.

Veiller au respect et à la dignité de chaque résident en tenant compte de ses valeurs, de ses habitudes et de ses besoins malgré les contraintes d'une vie collective.

3.

Honorer, par principe, le vouvoiement
appeler par son nom de famille chaque personne.

4.

Définir pour chaque résident un projet de vie personnalisé garantissant son rôle social et son épanouissement personnel.

5.

Identifier les besoins du résident en respectant son rythme de vie afin de favoriser Son autonomie de jour comme de nuit (repos, toilette, visites, droit aux soins...).

6.

Prendre en compte les goûts, les habitudes, les capacités à s'alimenter, à s'hydrater, et faire du repas un moment de plaisir pour le résident.

7.

Préserver et rechercher l'autonomie maximale du résident en évitant de faire à sa place ce qu'il peut faire lui-même. L'accompagner si nécessaire.

8.

Expliquer au résident ce que nous allons faire, puis ce que nous faisons quand nous le faisons.

9.

Favoriser l'implication de la famille dans la vie du résident.

10.

Faire au maximum pour lutter contre le sentiment de solitude du résident.

11.

Déterminer et prendre en compte la douleur et la souffrance du résident et de ses proches.

12.

Considérer l'approche de la mort comme un évènement de vie particulier pour le résident qui devra être entouré de soins et d'attentions adaptés à son état. Chaque membre de l'équipe se fait garant de cette Charte en s'engageant à respecter ces valeurs professionnelles et s'oblige à intervenir auprès de ses collègues qui ne la respecteraient pas.

*« L'essentiel n'est pas de vivre mais de bien vivre »
Extrait de CRITON écrit par PLATON 428-347 av. JC*